Omar Iharchane
"L'ÉTAT CIVIL, C'EST LA SÉPARATION DES POUVOIRS"

Homophobie
SILENCE, ON LYNCHE

RAM
LE PAY-TO-FLY EN QUATRE POINTS

N° 712 DU 8 AU 14 AVRIL 2016

TELQUEL

20 DH. 3,5 €

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : AICHA AKALAY

www.telquel.ma

PANAMA PAPERS

LE SCANDALE

De nombreuses personnalités marocaines possèdent des sociétés offshore dans des paradis fiscaux. Est-ce illégal ? Pas forcément. Est-ce immoral ? À coup sûr.

9 772028 914003

Les Panama papers et nous

Mohammed VI est un homme riche et son secrétariat particulier gère sa fortune de manière avisée. Il n'est donc pas surprenant de voir son nom apparaître dans les documents des Panama papers. Cette enquête internationale sur les paradis fiscaux a été coordonnée par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), qui a eu accès aux données de Mossack Fonseca, un cabinet panaméen de services juridiques spécialisé dans la finance offshore. Chaque opération est légale, assure aujourd'hui l'avocat de Mounir Majidi, le secrétaire particulier du roi. Il est vrai que, à ce jour, Panama papers n'apporte pas de preuve d'agissements délictueux ou irréguliers, mais seulement l'achat d'un trois-mâts et d'un luxueux hôtel particulier à Paris.

Fort de cette affirmation, on souhaite réduire à néant tout débat autour du business royal. L'argument massue est que le roi peut avoir recours à des sociétés basées dans des paradis fiscaux, pour des raisons de discrétion et d'efficacité. Une pratique tout à fait banale dans le monde des grosses fortunes internationales. Ce faisant, on fait mine d'ignorer que le roi du Maroc n'est pas n'importe quel riche homme d'affaires. Mohammed VI incarne une nation, il est l'héritier d'une dynastie et le symbole d'une monarchie et de son exemplarité. Et ses affaires, quand elles sont entachées du moindre soupçon, rejaillissent sur le Maroc et son image. En 2009 déjà, on découvrait Macau Legend, un groupe lié à des activités de jeu, dans lequel le holding royal SNI était investisseur. L'affaire a été gérée par Hassan Bouhemou, qui avait alors concédé qu'il s'agissait *"d'une faute professionnelle"*. Six ans plus tard, le roi était à nouveau exposé dans l'affaire SwissLeaks, une enquête sur le système d'évasion fiscale porté par HSBC Private Bank. L'opinion publique apprenait alors que le roi détenait un compte de 8 millions d'euros auprès de cette banque privée. Les avocats du monarque croyaient avoir trouvé la parade. *"Cela relève du plus strict secret bancaire et de la vie privée de Sa Majesté le roi"*, avaient-ils déclaré au quotidien français *Le Monde*.

Ce n'est pas parce que les placements offshore ne sont pas illégaux qu'ils sont moraux. Certes, Mohammed VI ne peut être comparé à Poutine ou à des généraux algériens. Ce serait injuste, malhonnête et faux. Les affaires du roi sont relativement bien gérées. Et il n'y a rien de franchement scandaleux dans ce qui a été révélé, comme des détournements de fonds publics ou de la corruption. Mais se défendre sur l'axe légal n'est pas suffisant. Le scandale des Panama papers est surtout politique. Et ce n'est pas en imposant le silence que le mal sera atténué. Cette affaire ouvre un boulevard à tous ceux qui voient le royaume comme un système politique frileux, jaloux de ses privilèges et fermé au contrôle démocratique, celui des médias en l'occurrence. Le *"bad buzz"* était prévisible et évitable. Autant le roi que le Maroc auraient pu s'en passer. ■ @AichaAk

CE N'EST PAS PARCE QUE LES PLACEMENTS OFFSHORE NE SONT PAS ILLÉGAUX QU'ILS SONT MORAUX

AÏCHA AKALAY

TELQUEL

Directrice de la publication et de la rédaction : Aïcha Akalay

Conseiller de la rédaction : Hassan Hamdani

Secrétaire de rédaction Emmanuel Calamy, Youssef Aït Akdim

Rédactrice en chef : Amanda Chapon

Rédactrice en chef économie : Hayat Gharbaoui

Rédaction : Imane Azmi, Mohamed Ettayea, Sarah Gyé-Jacquot, Reda Mouhsine, Bilal Mousjid, Kaouthar Oudrhiri, Btissam Zejly

Cahier Passion : Eléonore Bénit, Manon Safavi

Chroniqueurs : Réda Allali, Fatym Layachi, Omar Saghi, Abdellah Tourabi

Contributeurs : Amine Belghazi, Jules Crétois, Nouhad Fathi, Kenza Sefrioui

Révision : Abdelmoula Arafa

Documentation, iconographie : Khadija El Alaoui

Directeur artistique : Wassim Wahid

Responsable technique : Nawal Hallaji

Maquettiste : Ahmed Asmar

Conception couverture : Wassim Wahid

Crédit photos : Tniouni, AFP, AIC PRESS, Yassine Toumi

Conception graphique : Rampazzo & Associés

Pour contacter votre correspondant par E-mail, tapez la 1ère lettre du prénom, suivie d'un point puis de son nom @telquel.ma

TELQUEL ARA

Directrice de la publication et de la rédaction : Aïcha Akalay

Rédacteur en chef : Zakaria Choukrallah

Rédacteur en chef adjoint : Yassine Majdi

Rédaction : Nizar Bennamate, Tarek Bouraque, Benjamin Bousquet, Pauline Chambost, Wadii Charrad, Mohammed Hamza Hachlaf, Thomas Savage, Christophe Sidiguitiebe

Chargée de publicité digitale : Miralé Tazi

Chef de projet numérique : Monsif Morjani

TELQUEL & TELQUEL ARA sont des publications du groupe TelQuel Media SA

Président-directeur-général : Khalid El Hariry

Rue Charam Achaykh N°34, 5ème étage, Palmier - Casablanca.
Tél. : 05 22 25 05 09 (LG)
Fax : 05 22 25 13 37
E-mail : courrier@telquel.info
Dossier de presse 24/01
Dépôt légal 0165/2001

Directrice commerciale print : Wafaa El Ouilani

Chef de pub : Safaa Aqraou, Chaimae Legdali

Responsable marketing et opérations spéciales : Salma El Hariry

Responsable administrative et financière : Hanane Himmich

Administration : Fatima Boutouzzaze, Abdelhak El Faiz, Khalid Er-Rouif, Souad Ghomari, Hanane Khelf, Abdelkrim Rassiane, Abdennasser Maatalla

Abonnement : s.ghomari@telquel.ma

CTP et impression GMS Print
Distribution Sochepress

Le numéro précédent a été tiré à 19 000 exemplaires

EN COUVERTURE

PAR LA RÉDACTION @telquelofficiel

PANAMA PAPERS

Ces Marocains concernés

Depuis l'explosion de l'affaire des Panama papers, le Maroc, comme le reste du monde, vit au rythme des révélations sur les personnalités qui possèdent des sociétés offshore dans un paradis fiscal.

Mounir Majidi, le secrétaire particulier de Mohammed VI, s'est le premier retrouvé au cœur des révélations. Son nom apparaît comme dirigeant de deux sociétés domiciliées aux Îles Vierges britanniques (voir *4 clés pour comprendre le volet marocain,* p.24). Nos investigations nous ont menés à un autre nom, M'hamed Younès Lahlou, président de la Fédération marocaine de plasturgie. Le registre de commerce du Panama indique qu'il est directeur de Yomar SA. Une société enregistrée en mars 2006, dotée d'un capital de 10 000 dollars, et dont la domiciliation a été faite par le cabinet Mossack Fonseca, au cœur des Panama papers. M'hamed Younès Lahlou détient aussi une société de droit marocain immatriculée au registre de commerce de Casablanca et portant la même dénomination. Elle est détenue à parts égales par Lahlou et Maurice Fhima, dont le nom figure aussi en tant que directeur de la "Yomar" panaméenne.

© DR

M'hamed Younès Lahlou, président de la Fédération marocaine de plasturgie.

Pointées du doigt à l'occasion de ces révélations, la ligne de défense de certaines personnalités, dont Mounir Majidi, tend à minimiser l'impact de ces documents en plaidant que les informations relatives à ces avoirs sont disponibles dans les registres publics. Dont acte. *TelQuel* s'est lancé à la recherche de ces informations publiques. En déboursant quelques euros pour accéder aux documents légaux les plus pertinents, il est possible d'établir une short-list de grands patrons marocains discrètement »

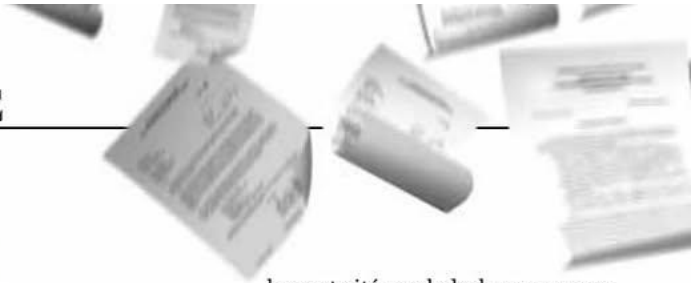

Un montage complexe

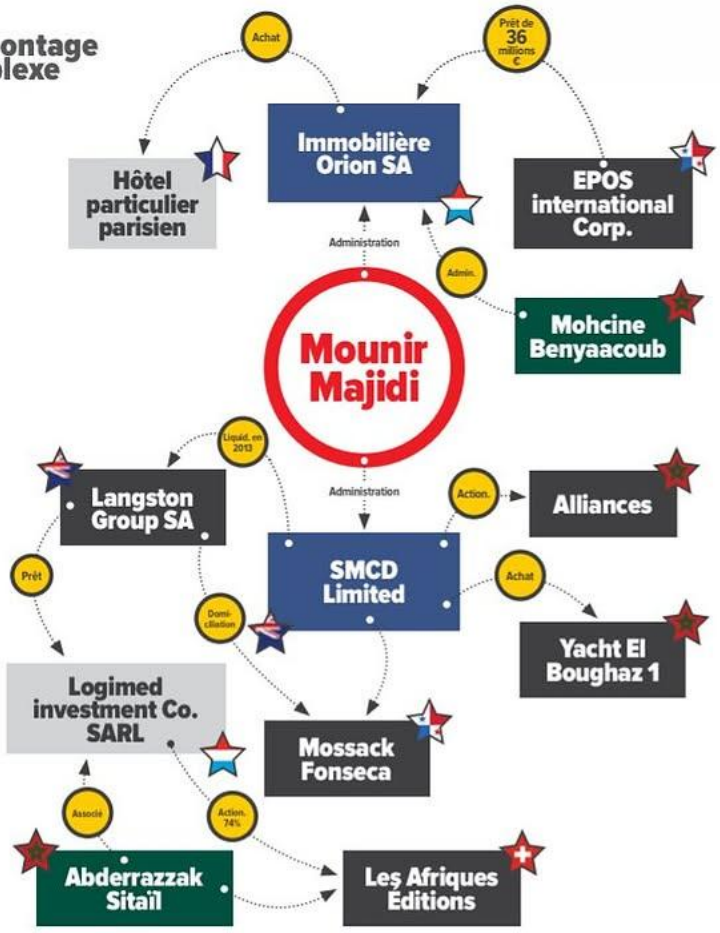

» "installés" au Panama et de confirmer les révélations de nos confrères de ledesk.ma.

La short-list

Ainsi, selon nos informations, Miloud Chaabi, le patron d'Ynna Holding, est lié à quatre sociétés domiciliées au Panama. Nous avons notamment retrouvé la trace de deux d'entres elles, dont il est le directeur : Gladys Finance SA et Bagdan SA. Gladys Finance a été créée le 25 mars 2010 avec un capital de 10 000 dollars américains. L'Haj Chaabi est également directeur de Bagdan SA, créée en 2002. Le cabinet notarial Quinta Del Circuito a supervisé ces opérations. L'autre nom à apparaître, celui de Bennani Smires. La famille, avec son Groupe Delassus, opère au Maroc dans l'exportation de produits agricoles. Elle figure comme détentrice de deux sociétés au registre de commerce du Panama. En 1979, Mohammed Bennani Smires a créé Mozika SA et Bensur Company Limited. Zineb et Kacem Bennani Smires sont sur la liste des personnes associées à ces entreprises. Joint par téléphone, Kacem Bennani Smires a seulement déclaré : "*Je ne dispose d'aucune information concernant cette affaire que j'ai apprise par la presse*".

L'évasion se situe donc entre la fraude et l'optimisation

Saâd Bendidi, le directeur général délégué du groupe Saham, est également cité par ledesk.ma comme ayant des liens avec le Panama. En 2008, Bendidi quitte l'ONA et se lance dans le mobilier au Maroc à travers Jasia Holding. Et il a, la même année, transféré ses parts dans Jasia vers la Panaméenne Babcock Holding. Le site ledesk.ma cite une annonce légale qui "*détaille le transfert de parts*". Contacté par *TelQuel*, Saâd Bendidi a coupé court à la conversation.

Zone grise

Ces opérations sont-elles légales ? Même le ministre de la Justice, Mustafa Ramid, déclare ne pas avoir de réponse. "*Je ne sais que peu de choses au sujet de l'évasion fiscale*", a-t-il déclaré au site lakome.ma. La loi marocaine ne définit pas l'évasion fiscale ni la fraude fiscale. Cette dernière est évoquée à l'article 187 du Code général des impôts dans le chapitre "*sanction pour fraude ou complicité de fraude*", où il est admis qu'elle correspond à une soustraction illégale à l'impôt. L'évasion se situe donc entre la fraude et l'optimisation (réduction légale de la charge fiscale). D'ailleurs, Me Hicham Naciri, l'avocat de Mounir Majidi, a déclaré à nos confrères de Médias24 que "*l'intérêt de l'offshore peut se justifier par la localisation géographique d'un bien, un souci d'optimisation fiscale ou même une volonté de discrétion*". De même, Hassan Boulaknadel, directeur général de l'Office des changes, assure à *TelQuel*, que "*la détention de sociétés et de participations à l'étranger ne signifie pas forcément une détention illégale*". Rappelons que ces personnalités ont pu bénéficier de l'amnistie sur les biens et les avoirs détenus à l'étranger, dont la date butoir était fixée à fin 2014. Le cas échéant, ces personnalités ne seraient plus dans l'illégalité. Mais, contactées par *TelQuel*, certaines personnes dont les noms ont été révélés n'ont pas souhaité répondre sur ce point.

Hicham Naciri, l'avocat du secrétaire particulier du roi, Mounir Majidi, nous affirme cependant, en ré-

ponse aux éléments dévoilés par les Panama papers, que "*les opérations mentionnées par la presse (créations de SMCD Limited et Immobilière Orion SA, ndlr) ont été réalisées dans le strict respect des réglementations locales et internationales qui leur sont applicables et dans une parfaite transparence par rapport aux autorités de chacun des pays concernés*". Et de poursuivre: "*Toutes les informations sur l'appartement parisien et la goélette El Boughaz qui, au passage, est immatriculée sur le territoire marocain, sont accessibles au public sur simple consultation de registres officiels, y compris l'identité de leur propriétaire*".

© DR

Hicham Naciri, l'avocat de Mounir Majidi.

Les réactions des politiques

Peu de leaders des partis politiques du pays souhaitent s'exprimer sur l'implication de certaines personnalités marocaines dans Panama papers. L'exemple le plus frappant est celui du secrétaire général du PAM, Ilyas El Omari, qui lance à *TelQuel*: "*Je suis à Erbil au Kurdistan. Je ne sais pas ce qui se passe au Maroc*". D'autres se dissimulent derrière l'omerta imposée par leur formation politique. Abdelali Hamieddine, membre du bureau politique du PJD et député à la Chambre des conseillers, nous déclare: "*Je ne peux pas me prononcer avant que mon parti n'étudie la question*".

Mais Nabila Mounib, secrétaire générale du PSU, a été l'une des premières à livrer son appréciation de la situation à Goud.ma: "*Je ne m'attends pas à ce que le gouvernement actuel fasse la lumière sur cette affaire. Je pense que tant qu'il n'y a pas de manifestation dans la rue, rien ne changera*". Et pour Abdelaziz Aftati, député pjidiste, "*le travail réalisé par ces journalistes pallie l'incapacité des Etats et de leurs institutions de contrôle à lutter contre l'évasion*". C'est le nom du secrétaire particulier du roi qui interpelle Omar Balafrej, dirigeant de la Fédération de la gauche démocratique: "*Je suis vraiment étonné de voir que des biens soient achetés à partir d'un paradis fiscal comme le Panama*".■

PAR **THOMAS SAVAGE** @thomasgsavage

PANAMA PAPERS

4 clés pour comprendre

Depuis le 3 avril, les révélations des Panama papers mettent en lumière les discrets avoirs de 140 personnalités du monde entier. Au Maroc, pour l'heure, les premières révélations convergent vers Mounir Majidi. Son avocat nous répond.

#1 Les Panama papers, qu'est-ce que c'est?

C'est le nom d'une série de révélations orchestrées par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) sur l'utilisation de sociétés offshore dans des paradis fiscaux. Il y a près d'un an, le journal allemand *Süddeutsche Zeitung* entre en contact avec une source anonyme, "John Doe", qui leur transmet 11 millions de documents issus du cabinet panaméen d'avocats Mossack Fonseca, qui domicilie des sociétés offshore. Pour analyser ces 2600 gigaoctets de données remontant à 1977 et ainsi dévoiler les discrets avoirs des clients de la firme, la rédaction du journal allemand s'associe à plus d'une centaine de journaux internationaux au sein de l'ICIJ. Près de 400 journalistes ont ainsi planché sur ces documents. Le 3 avril, les Panama papers révèlent que 140 personnalités internationales (politiques, proches du pouvoir, sportifs, réseaux criminels, etc.) ont utilisé des sociétés offshore. Prudence toutefois. Il n'est pas illégal en soi d'avoir recours à des compagnies offshore et ces fuites ne prouvent pas que les personnes citées aient enfreint la loi.

#2 Comment le Maroc est-il concerné?

L'ICIJ a établi que Mohamed Mounir Majidi, secrétaire particulier de Mohammed VI, était l'administrateur d'une société domiciliée dans les Îles Vierges britanniques par Mossack Fonseca, SMCD Limited. Cette dernière a notamment fait l'acquisition, pour le compte du roi, d'un splendide trois-mâts, le fameux *El Boughaz 1*. Le site d'information Ledesk.ma a également démontré que SMCD Limited était actionnaire du groupe Alliances à hauteur de 1,4 %, au moins jusqu'en 2013, date de la liquidation de SMCD Limited. Ses fonds ont alors été transférés vers une autre société des Îles Vierges, Langston Group SA, qui a elle-même prêté de l'argent à la société luxembourgeoise Logimed Investment SARL dont l'unique associé est Abderrazzak Sitaïl, actionnaire des Éditions Les Afriques. Le journal *Le Monde*, qui a eu accès à l'ensemble des données fuitées, a aussi révélé l'existence d'une autre société administrée par Mounir Majidi : Immobilière Orion SA. Cette société a bénéficié d'un prêt gratuit de 36 millions d'euros pour l'achat d'un hôtel particulier parisien, accordé par une autre société sise dans les Îles Vierges, EPOS International Corp, selon un contrat qui dispose que "*l'ayant droit économique du prêteur et ses proches pourront utiliser l'immeuble acquis par l'emprunteur à des fins personnelles aussi souvent qu'ils en auront besoin*". Des montages complexes qui ne sont pas illégaux, selon Hicham Naciri, avocat de Mounir Majidi. "*Le recours à la création de sociétés offshore est aujourd'hui une composante importante de la structuration de la plupart des opérations à caractère international et n'a à ce titre absolument rien de frauduleux ou d'illicite. La plupart des grands groupes, des grandes fortunes ou des fonds*

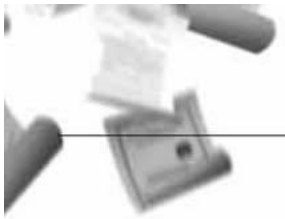

d'investissement internationaux utilisent ce mécanisme de la façon la plus légale possible".

#3 Faut-il s'y intéresser?

Panama papers est la plus grosse fuite de données confidentielles à la presse, en termes de volume. Mais dans l'effervescence médiatique qui a agité le monde entier, il est arrivé que soient mises sur le même plan des personnalités qui s'étaient rendues coupables d'opérations illégales avec d'autres dont le seul tort avait été de recourir à des sociétés offshore pour garantir la discrétion de leurs avoirs. "*Ce qui est scandaleux, c'est l'amalgame savamment entretenu par certains organes de presse qui consiste à mélanger les genres, de façon délibérée sans aucun doute, en mettant sur le même pied d'égalité les fraudeurs et les personnes qui ont agi dans le cadre de la loi*", plaide Hicham Naciri, en référence à la Une du *Monde* du 5 avril, où le portrait de Mohammed VI figure entre ceux de Abdelaziz Bouteflika et du Premier ministre islandais, sous le titre "*L'argent caché des chefs d'État*". Au Maroc, certains médias ont fait le choix de ne pas relayer les révélations. D'autres, celui de ne pas mentionner le volet marocain de l'affaire. C'est le cas de *L'Économiste*. Son rédacteur en chef, Mohamed Benabid, nous explique que "*nous avons une seule consigne : le respect au droit de la vie privée. Ici, tout est vite exploité par des parties mal intentionnées*". Ali Amar, directeur de publication de Ledesk.ma nuance. "*Même si on découvre que l'opération est légale, le problème reste éthique et moral. Pourquoi utiliser une société offshore ? C'est là la question fondamentale*", résume-t-il.

D'autres personnalités marocaines figurent parmi les documents

#4 Faut-il s'attendre à d'autres révélations marocaines?

D'autres noms de personnalités marocaines figurent parmi les millions de documents de Mossack Fonseca. Un journaliste de *The Irish Times*, partenaire de l'ICIJ, a mis en ligne une infographie qui révèle que le cabinet panaméen comptait dans ses dossiers au moins deux clients marocains, pour 41 sociétés, 11 bénéficiaires et 60 actionnaires. Si l'ICIJ a entrepris une partie du travail de friche, bon nombre d'informations restent encore inexploitées. Seuls les médias partenaires de l'ICIJ ont accès à l'ensemble des données. Aucun média marocain n'en fait partie. ■